



# LOCAL COMMERCIAL A FRIBOURG

## PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 2 / 2

### 3 DOCUMENTS A PRODUIRE (SUITE)

#### C. POURSUITES

Attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites – **VALIDITE 3 MOIS**

**COORDONNEES** Office des Poursuites  
Av. de Beauregard 13  
1700 FRIBOURG  
T 026 300 94 00 - F 026 300 94 49  
Horaires 08h30-11h30 / 14h00-17h00 (LU-VE)

Vous pouvez obtenir votre attestation au **GUICHET** de l'office, soit :

- contre paiement de CHF 17.00 par attestation
- en vous y présentant personnellement muni d'une pièce d'identité
- représenté par un tiers au bénéfice d'une procuration et muni d'une copie de votre pièce d'identité

### 4 DEPOT DE VOTRE DOSSIER

Le formulaire (étape 2) et les documents (étape 3) constituent votre dossier d'inscription que nous vous invitons à déposer à notre réception ou à nous adresser par courrier, fax ou e-mail :

**RECEPTION**  
Rue de Romont 5  
1700 FRIBOURG  
Horaires LU-VE  
08h30 – 11h00  
14h00 – 16h00

**CORRESPONDANCE**  
ROSSET SA  
Agence immobilière  
Rue de Romont 5 / CP 1337  
1701 FRIBOURG

**FAX**  
026 347 28 48

**E-MAIL**  
[fribourg@rosset.ch](mailto:fribourg@rosset.ch)

Nous vous rappelons que seules des photocopies seront acceptées ; aucune copie ne sera effectuée par notre agence. Seuls les dossiers complets seront traités.

La présente offre vous est faite sous réserve de relocation entre temps et votre inscription n'a pas de valeur contractuelle.

L'ordre de réception des dossiers n'a pas d'incidence sur le choix du futur locataire.

Enfin, nous vous rendons attentifs au fait que la présente procédure d'inscription est spécifique à une offre pour un local commercial. D'autres procédures s'appliquent pour les logements, parkings, ...